

Droits d'inscription :

DROITS D'INSCRIPTION	20 000 Dhs
----------------------	------------

LES DROITS D'INSCRIPTION SONT A PAYER AU MOMENT DE L'INSCRIPTION UNIQUEMENT PAR CHEQUE AU NOM DE « LYCEE LOUIS MASSIGNON » ET NE SONT PAS REMBOURSABLES.
LE DROIT DE PREMIERE INSCRIPTION N'EST PAS REMBOURSABLE ET EST REGI PAR LES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 71 ET 230 DU DAHIR FORMANT CODE DES OBLIGATIONS ET CONTRATS.

Droits de scolarité - Tarifs annuels :

Niveaux	Droits de scolarité par an
Classe préparatoire aux grandes écoles – 1 ^{ère} année	65 000 Dhs
Classe préparatoire aux grandes écoles – 2 nd année	65 000 Dhs

Date des échéances des droits de scolarité :

Période	Droits de scolarité trimestriels	Date de limite de versement	Majoration de retard de paiement de 5% appliquée le	Date à partir de laquelle l'élève ne sera pas admis en cours
1 ^{er} trimestre Septembre à Décembre 2022	26 000 Dhs	05/10/22	08/10/22	17/10/22
2 ^{ème} trimestre Janvier à Mars 2023	19 500 Dhs	03/02/23	04/02/23	13/02/23
3 ^{ème} trimestre Avril à Juin 2023	19 500 Dhs	05/05/23	06/05/23	15/05/23

Le paiement des droits de scolarité se fait en 3 termes inégaux : **4/10ème**, **3/10ème** et **3/10ème** du montant annuel, avant le 05 octobre pour le 1er terme, le 03 février pour le 2nd terme et le 8 mai pour le 3ème terme.

Tarifs trimestriels de demi-pension :

Seront facturés le nombre de jours de cantine par trimestre sur la base du prix unitaire par repas :

CLASSE PREPA : 40 Dhs

Modalités de paiement :

Les factures trimestrielles sont mises en ligne sur le portail "Eduka".

MERCI DE GARDER LES JUSTIFICATIFS DE VOS PAIEMENTS. Aucun duplicata de facture ne peut être délivré.

→ Règlement en ligne via le portail EDUKA. Merci d'accéder au portail via le lien : <https://osui.eduka.school/login>

→ **Règlement par chèque : Libellé en DHS à l'ordre de : Lycée Louis Massignon**

PAIEMENT UNIQUEMENT A L'AGENCE COMPTABLE VILLE VERTE BOUSKOURA - le matin 8h30 à 12h00.

JOINDRE OBLIGATOIREMENT L'AVIS DE PAIEMENT A TOUT REGLEMENT.

Au-delà de la date limite de paiement de chaque trimestre, les règlements se feront uniquement en espèces auprès de notre agence CDM ou via paiement en ligne (EDUKA).

→ Règlement en espèces : Tout règlement de facture en espèces sera obligatoirement versé au siège du **Crédit Du Maroc Agence Med V - Adresse : 48-58 Bd Med V Casablanca**. JOINDRE OBLIGATOIREMENT L'AVIS DE PAIEMENT A TOUT REGLEMENT.